



Marianne MAXIMI

Députée du Puy-de-Dôme

1ère circonscription

Communiqué de presse :

Proposition de loi visant à protéger durablement les jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Paris, le 27 octobre 2026

La proposition de loi pour **protéger les jeunes majeurs issus de l'ASE**, déposée par Mme Maximi dans le cadre de la niche parlementaire de la France insoumise, sera débattue en séance **ce jeudi**.

L'espérance de vie des jeunes qui viennent de l'Aide sociale à l'enfance est de 20 ans inférieure à la moyenne; 1/2 n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation; 1/4 des jeunes vivant à la rue viennent de l'Aide sociale à l'enfance.

En France, les jeunes majeurs quittent leur domicile familial **autour de 25 ans**.

La loi exige un accompagnement des jeunes issus de l'ASE jusqu'à leurs **21 ans seulement**. Notamment pour les aider à construire un projet de vie, et à s'insérer dans la vie professionnelle.

La loi actuelle rend **optionnel** l'accompagnement des jeunes parmi les **plus fragiles** que sont ceux de la protection judiciaire de la jeunesse et permet une mise à la rue des jeunes majeurs sous OQTF.

Sans protection, les jeunes issus de l'ASE deviennent, à leurs 18 ans, les proies idéales des réseaux de traite des êtres humains de toute sorte (exploitation sexuelle, narcotrafic, etc.).

Avec cette proposition de loi, travaillée avec le collectif **Cause Majeur**, Mme Maximi souhaite rendre opposable l'accompagnement **jusqu'à 25 ans** de **tous les jeunes majeurs protégés** quel que soit leur parcours de vie.

Lors de son examen en commission, les députés du Rassemblement national ont déposé des amendements pour **exclure les jeunes arrivés étrangers sur le territoire**.

Les députés macronistes ont voté **contre** cette proposition de loi pour cette même raison: l'accompagnement des enfants arrivés étrangers qui reçoivent une OQTF à leur majorité.

Mme Maximi appelle donc à la **mobilisation** pour que cette proposition de loi soit votée en séance, sans les amendements racistes de l'extrême droite.